

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Roche-sur-Yon, le 18/02/2022

Aide d'urgence à la filière porcine

Le ministère en charge de l'Agriculture et de l'Alimentation a décidé de mettre en place une aide d'urgence pour éleveurs porcins, actuellement impactés financièrement par l'effet ciseaux entre la baisse des cours de la viande de porc et l'augmentation des coûts de production.

Cette aide forfaitaire, d'un montant de 15 000€, sera attribuée dans l'ordre d'arrivée des demandes complètes et dans la limite de l'enveloppe budgétaire dédiée.

Sont concernés par cette demande les exploitants, propriétaires de leurs animaux, qui ont utilisé au minimum 80% de leurs lignes de trésorerie sur un mois glissant. Les exploitants ayant engagé une démarche de Prêt Garanti par l'État (PGE) seront automatiquement pris en compte tandis que ceux n'ayant pas engagé cette démarche verront leur demande étudiée par une cellule de crise.

Les demandes se font au moyen d'un formulaire papier et sont à envoyer à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Vendée.

Toutes les informations utiles sont accessibles depuis le site internet des services de l'État en Vendée, rubrique Politiques publiques / Agriculture / Aides conjoncturelles / Aide d'urgence filière porcine. Site internet : <http://www.vendee.gouv.fr/aide-d-urgence-filiere-porcine-a3846.html>

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16 (à l'usage de la presse uniquement)
Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr
🌐 www.vendee.gouv.fr - 📧 @PrefetVendee - 📘 @PrefetVendee - 📧 prefetvendee

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon